

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.374

**Société publique
locale
d'aménagement
"Grand Angoulême
Mobilité
Aménagement"
(SPLA GAMA) :
compte rendu annuel
à la collectivité
mandante pour la
réalisation de
l'opération du Pôle
d'échanges
Multimodal de la Gare
d'Angoulême**

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Armand DEVANNEAUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Samuel CAZENAVE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.374**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT "GRAND ANGOULEME MOBILITE AMENAGEMENT" (SPLA GAMA) : COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE MANDANTE POUR LA REALISATION DE L'OPERATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE D'ANGOULEME

Par convention du 18 décembre 2013, GrandAngoulême a confié à la société publique locale d'aménagement « GAMA » un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de l'opération du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême.

Conformément à l'article 8.3 de cette convention et en vertu du contrôle analogue exercé par GrandAngoulême, GAMA doit transmettre chaque année, au plus tard au mois d'octobre, un Compte Rendu Annuel à la Collectivité Mandante (CRACM) de l'année précédente.

Ce rapport annuel est destiné à l'information de la maîtrise d'ouvrage portant sur l'état des différentes missions confiées au mandataire.

Il comporte notamment le bilan financier prévisionnel actualisé des activités objet du mandat avec l'état des réalisations en recettes et en dépenses, estimations des recettes et dépenses à réaliser, résultat final prévisionnel.

Ce compte rendu est soumis à l'assemblée délibérante pour approbation.

Le présent CRACM concerne l'année 2015.

En synthèse, les éléments marquants suivants sont à retenir :

- Le montant global du mandat confié à GAMA est de 6 036 525 € HT. A ce montant de travaux propres au PEM s'ajoutent, pour l'ensemble de l'opération sur le parvis Est, les dépenses réalisées au droit du PEM Est dans le cadre de l'opération du BHNS. Ce montant est de 522 000 € HT
- Le Parvis Est, partie la plus importante, en volume de travaux, du PEM, a été livré à la fin de l'année 2015, à l'issue d'une année chargée et d'un planning contraint. Il reste quelques travaux à terminer en partie (finitions) ou en totalité suite à un report dû à la météo (résine, plantations) ou à une consultation infructueuse (Abris). Cela devrait être réalisé en 2016
- Le décalage de la construction de la passerelle, prévue en 2018, reporte de fait la fin de l'opération du Pôle d'échanges multimodal. En parallèle, des opérations connexes sont prévues soit sur son emprise, soit à proximité, ne permettant de profiter complètement de ces aménagements qu'en 2019. C'est à cette date que devrait se terminer la réalisation du parvis Ouest
- En 2015, avec l'accélération du dossier et la réalisation des travaux pour le PEM Est, ce sont 4 555 706 € HT qui ont été globalement attribués pour les différents marchés de travaux du PEM dont 461 472 € HT financés par le projet BHNS
- 4 386 676 € HT de marchés ont été attribués, depuis le début de l'opération (hors BHNS) soit 72,7% de l'enveloppe globale de l'opération. Le montant des marchés à attribuer, marchés essentiellement sur le PEM Ouest (sauf en partie les abris), représente 27,3% de l'enveloppe, soit 1 655 885 € HT
- A fin 2015, le montant total cumulé des dépenses réalisées dans le cadre du mandat est de 4 874 943,81€ TTC représentant 67,3% du mandat

- Sur la base du planning actuel, les travaux sur le parvis Est vont se terminer en 2016. Les études du parvis Ouest vont reprendre en 2017 pour une réalisation des travaux fin 2018 début 2019
- Sur cette base, l'échéancier prévisionnel est le suivant : 2016 (676 000 € TTC), 2017 (288 000 € TTC), 2018 (562 000 € TTC) et 2019 (1 233 000 € TTC) avec des dépenses essentiellement de travaux
- Si le budget global de l'opération est maîtrisé, des aléas subsistent néanmoins selon les modifications éventuelles à venir sur le PEM Ouest et les compléments à apporter sur le PEM Est (gestion du stationnement, modification de la configuration des arrêts réservés).

Conformément aux articles L 300-4 et L 300-5 du code de l'urbanisme, et à l'article L 1523-3 du code général des collectivités territoriales,

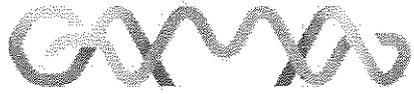
Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 15 novembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER le compte rendu annuel à la collectivité mandante (CRACM) 2015 de l'opération de réalisation d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) à la gare d'Angoulême présenté par la SPLA GAMA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(1 abstention : M. Landreau),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 décembre 2016 | <u>Affiché le :</u> 21 décembre 2016 |



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

**CRACM à l'ATTENTION de
GRANDANGOULEME**

COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE MANDANTE (CRACM)

**Réalisation du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la
Gare d'Angoulême**



| Indice | Date | Statut |
|--------|------------|----------|
| A | 24/10/2016 | Création |

| Rédigé | Vérifié | Validé le |
|--------|----------|-----------|
| SD | DB et BM | |

1 Table des matières

| | | |
|-----|--|---|
| 1. | Introduction | 4 |
| 2. | Etat des Missions | 5 |
| 2.1 | Rappel du mandat confié | 5 |
| 2.2 | Avancement du projet | 5 |
| 2.3 | Les Prochaines étapes/ Planning prévisionnel | 6 |
| 3. | Le suivi contractuel des marchés | 6 |
| 3.1 | Les marchés attribués et leurs évolutions | 6 |
| 3.2 | Etat des marchés à attribuer | 6 |
| 4. | Etat financier | 7 |
| 4.1 | Rappel des montants confiés au titre du mandat de délégation | 7 |
| 4.2 | Montant des dépenses réalisées | 7 |
| 4.3 | Etat des marchés attribués/ A attribuer | 7 |
| 4.4 | Etat prévisionnel des dépenses à fin de mandat | 7 |
| 4.5 | Echéancier des dépenses à venir | 7 |
| 5. | Synthèse | 8 |

1. Introduction

Par convention en date du 18 décembre 2013, GrandAngoulême a confié à la SPLA GAMA un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de l'opération du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême.

Conformément à l'article 8.3 de cette convention et en vertu du contrôle analogue exercé par GrandAngoulême, GAMA doit transmettre chaque année, au plus tard au mois d'octobre, un Compte Rendu Annuel à la Collectivité Mandante (CRACM) de l'année précédente.

Ce rapport annuel est destiné à l'information de la maîtrise d'ouvrage portant sur l'état des différentes missions confiées au mandataire.

Il comporte notamment le bilan financier prévisionnel actualisé des activités objet du mandat avec l'état des réalisations en recettes et en dépenses, estimations des recettes et dépenses à réaliser, résultat final prévisionnel.

Ce compte rendu est soumis à l'assemblée délibérante pour approbation.

Le présent CRACM concerne l'année 2015.

2. Etat des Missions

2.1 Rappel du mandat confié

Par délibération n° 2013.10.257 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPLA GAMA, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, pour mise en œuvre du projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême.

A ce titre, le périmètre de la délégation de maîtrise d'ouvrage comprend :

- le réaménagement du parvis Est de la gare,
- la création d'un parvis Ouest de l'autre côté du faisceau des voies ferrées,
- la coordination et l'interface du projet passerelle avec la réalisation des parvis Est et Ouest.

Le budget global de l'opération est de 6 036 525 € HT selon la répartition suivante :

- Infrastructure et aménagements : 5 116 669 € HT
- Equipement informations voyageurs intermodal, billettique intermodale, gestion des feux : 319 792 € HT
- Etudes frais MOA, MOE et prestations de service : 600 064 € HT

2.2 Avancement du projet

PEM Est de la GARE: Objectif fin des travaux pour 2015

L'année 2015 a été un sérieux challenge avec la livraison de la quasi-totalité des espaces et des prestations du PEM Est à la fin de l'année 2015. S'il restait encore quelques aménagements à réaliser (levées de réserves, plantations en période adaptée, mise en œuvre de résine hors intempéries, abris voyageurs et vélos relancés suite à des résultats d'appel d'offre excessifs...), l'objectif a néanmoins été atteint, respectant ainsi les engagements pris dans des délais contraints.

Les différentes missions menées ont été les suivantes :

- Suivi du diagnostic archéologique (Suivi des travaux de l'INRAP et Suivi des travaux induits par le diagnostic)
- Suivi des travaux préparatoires, suivi et coordination des interventions des concessionnaires, préparation spécifique avec la SNCF, réalisation d'un parking provisoire sur l'emprise de l'ancien centre de tri...
- Suivi des études du maître d'œuvre (jusqu'à l'AVP) pour les parvis est et Ouest
- Réalisation des plans et de pièces dans le cadre du Dossier de consultation des entreprises pour le parvis Est
- Lancement et suivi des marchés travaux jusqu'à leur attribution
- Suivi et coordination des travaux d'aménagement (jusqu'à 4 fronts de travaux simultanés)
- Communication et information avec les riverains et les professionnels en phase chantier
- La consultation ayant été infructueuse sur les lots Abris voyageurs et abris vélos, une nouvelle consultation a été lancée en décembre 2015.
- En parallèle, le nettoyage du monument aux déportés a été réalisé.

PEM Ouest de la GARE :

En cohérence avec les délais de livraison de la médiathèque, l'ALPHA et des travaux sur le secteur Est, l'année 2015 devait permettre :

- de terminer l'ensemble des procédures réglementaires,
- de finaliser la conception du projet,
- de lancer la consultation pour les travaux du projet PEM Ouest et un choix des entreprises de travaux au cours du premier trimestre 2016 et une réalisation de la première tranche des travaux du second trimestre 2016 à la fin 2017.

Néanmoins, le retard dans la réalisation des travaux de la passerelle, consécutif au désengagement de la SNCF sur la mise à disposition de faisceaux pour les travaux au-dessus des voies n'a pas permis de respecter le planning prévu : le projet est actuellement arrêté au niveau AVP, dans l'attente de précisions sur le planning et de mise à jour du programme.

2.3 Les Prochaines étapes/ Planning prévisionnel

PEM Est de la GARE:

2016 doit permettre de lever les réserves et de remettre à GrandAngoulême les espaces finis. Le fonctionnement de l'arrêt minute sera réexaminé. De nombreux projets connexes hors mandat sont à venir sur ce périmètre : réaménagement du bâtiment Voyageur par SNCF (2016/2017/2018), construction de la maison de la mobilité (2017/2018), travaux de la passerelle (2018). Le parvis Est ne trouvera donc son fonctionnement normal (avec la totalité du stationnement) qu'à l'issue de ces différents projets et de la réalisation du parvis Ouest, la réflexion étant globale et biface.

PEM Ouest de la GARE :

Les travaux auront certainement lieu courant 2018 pour la passerelle. La coordination des travaux sera précisée en 2016 et permettra de revoir l'enchaînement global des différents projets (parvis, passerelle, îlots gare, espaces publics gare) pour une fin de travaux courant 2019.

3. Le suivi contractuel des marchés

3.1 Les marchés attribués et leurs évolutions

Peu de contrats avaient été attribués à fin 2014. Les plus significatifs étaient ceux de la maîtrise d'œuvre pour un montant total de 158 875€ HT (119 000€ HT pour le cabinet Gautier Conquet pour la réalisation des études jusqu'au stade AVP des parvis Est et Ouest, 13 100€ HT pour l'assistance paysagiste sur le parvis Est; 19 800 € HT pour l'assistance BET et 6 975€ HT pour SCE pour une étude de circulation).

En 2015, avec l'accélération du dossier et la réalisation des travaux pour le PEM Est, ce sont 4 555 706€ HT qui ont été globalement attribués pour les différents marchés de travaux du PEM dont 461 472€ HT financés par le projet BHNS.

3.2 Etat des marchés à attribuer

PEM Est de la GARE :

A la fin 2015, seuls les lots Abris vélo et Abri Voyageurs restaient à être attribués : suite à un appel d'offre infructueux, la consultation a été relancée fin 2015 pour une attribution et une mise en place en 2016.

PEM Ouest de la GARE :

Compte tenu du décalage dans la réalisation de ce côté de la gare (cf § 2.3), l'attribution des marchés de travaux concernés ne se fera pas avant 2017. Il faudra d'ici là retenir une maîtrise d'œuvre pour la reprise de l'AVP suite aux différentes évolutions du programme (aménagement d'un arrêt minute côté Ouest, modification du stationnement,...), la réalisation du DCE et le suivi des entreprises de travaux.

4. Etat financier

4.1 Rappel des montants confiés au titre du mandat de délégation

Le montant global du mandat confié à GAMA est de 6 036 525€ HT. A ce montant de travaux propres au PEM s'ajoutent, pour l'ensemble de l'opération sur le parvis Est, les dépenses réalisées au droit du PEM Est dans le cadre de l'opération du BHNS. Ce montant est de 522 000€ HT.

4.2 Montant des dépenses réalisées

A fin 2015, le montant total cumulé des dépenses réalisées dans le cadre du mandat est de 4 874 943.81€ TTC représentant 67.3% du mandat. Les dépenses ont essentiellement concerné la maîtrise d'œuvre, et les travaux du PEM Est.

4.3 Etat des marchés attribués/ A attribuer

4 386 676 € HT de marchés ont été attribués, soit 72,7% de l'enveloppe globale de l'opération. Les décomptes généraux définitifs seront pour la quasi-totalité réalisés en 2016.

Le montant des marchés à attribuer, marchés essentiellement sur le PEM Ouest (sauf en partie les abris), représente 27,3% de l'enveloppe, soit 1 655 885 € HT.

4.4 Etat prévisionnel des dépenses à fin de mandat

Le montant estimatif des dépenses est relativement conforme au montant confié dans le cadre du mandat. Il n'y a pas d'écart significatif à fin 2015 par rapport à ce montant. Néanmoins, ce montant est susceptible d'évoluer en fonction des changements éventuels de programme du parvis Ouest, la reprise de la configuration de l'arrêt minute du parvis Est ou la modification de la gestion du stationnement sur la partie Est de la gare (mise en place de contrôles d'accès). Il conviendra également de tenir compte de l'actualisation des budgets avec le décalage des travaux du parvis Ouest.

4.5 Echancier des dépenses à venir

Sur la base du planning actuel, les travaux sur le parvis Est vont se terminer en 2016. Les études du parvis Ouest vont reprendre en 2017 pour une réalisation des travaux fin 2018 début 2019.

Sur cette base, l'échéancier prévisionnel est le suivant :

2016 : dépenses fin des travaux du parvis Est : 676 000 € TTC

2017 : dépenses d'études, et compléments travaux PEM Est : 288 000 € TTC

2018 : dépenses essentiellement de travaux : 562 000€ TTC

2019 : dépenses essentiellement de travaux : 1 233 000€ TTC

5. Synthèse

Le Parvis Est, partie la plus importante, en volume de travaux, du PEM, a été livré à la fin de l'année 2015, à l'issue d'une année chargée et d'un planning contraint. Il reste quelques travaux à terminer en partie (finitions) ou en totalité suite à un report dû à la météo (résine, plantations) ou à une consultation infructueuse (Abris). Cela devrait être réalisé en 2016.

Le décalage de la construction de la passerelle, prévue en 2018, reporte de fait la fin de l'opération du Pôle d'échanges multimodal. En parallèle, des opérations connexes sont prévues soit sur son emprise, soit à proximité, ne permettant de profiter complètement de ces aménagements qu'en 2019. C'est à cette date que devrait se terminer la réalisation du parvis Ouest.

Si le budget global de l'opération est maîtrisé, des aléas subsistent néanmoins selon les modifications éventuelles à venir sur le PEM Ouest et les compléments à apporter sur le PEM Est (gestion du stationnement, modification de la configuration des arrêts réservés)